



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 61 du 2 août 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 26 juin 2024 relatif à l'organisation de la formation initiale des officiers greffiers du service de la justice militaire.

Du 29 juillet 2024

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 juin 2024 relatif à l'organisation de la formation initiale des officiers greffiers du service de la justice militaire.

Du 29 juillet 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 4 3 9 A

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Arrêté du 26 juin 2024 relatif à l'organisation de la formation initiale des officiers greffiers du service de la justice militaire.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu l'arrêté du 26 juin 2024 relatif à l'organisation de la formation initiale des officiers greffiers du service de la justice militaire ,

Arrête :

Article 1^{er}

A l'article 2 de l'arrêté du 26 juin 2024 susvisé, les mots : « prévues par l'article IX-2 de l'annexe de l'arrêté du 18 mars 1980 susvisé » sont remplacés par les mots : « prévues par l'annexe VIII de l'arrêté du 26 juillet 2024 portant organisation de l'enseignement militaire supérieur du premier degré ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le directeur des ressources humaines du ministère des armées,

Thibaut de VANSAY.